



Complément de Prime de Partage de la Valeur

Mesure actée, mais d'autres restent en attente !

Lors des derniers échanges, la Direction a confirmé la mise en place d'un **complément de Prime de Partage de la Valeur (PPV)** d'un montant de **100 € bruts**.

Cette mesure concernerait environ **30 500 salariés**, sous conditions de présence à l'effectif au **29 juin** et de **deux mois d'ancienneté**.

Le périmètre annoncé serait le suivant :

- **100 % des opérateurs**, soit environ 24 500 salariés.
- **68 % des maîtrises**, soit environ 4 686 salariés.
- **27 % des cadres**, soit environ 1 291 salariés.

Cette mesure représenterait environ **3,5 M€**.

La Direction a également indiqué qu'un rappel serait fait aux différentes directions sur :

- le **télétravail ponctuel**.
- les **aménagements du travail**.
- l'accord relatif au **prêt pour l'achat d'un véhicule**, pouvant aller jusqu'à 26 000 €.

La CFE-CGC prend acte de cette première réponse au regard de la situation des prix des carburants, mais nous restons en attente de mesures permettant de compenser l'augmentation de l'inflation et ainsi défendre le pouvoir d'achat de l'encadrement.



Pour faire entendre votre voix et muscler son action de défense de vos intérêts individuels et collectifs, la CFE-CGC groupe RATP, seule organisation syndicale exclusivement dédiée à l'encadrement, a besoin de votre soutien. L'union fait la force !



◀ Pour suivre
toutes nos actualités
et nos réseaux sociaux

Nous contacter

Syndicat CFE-CGC Groupe RATP
168/170 rue Saint Denis 75002 PARIS
Courriel : contact@cfe-cgc-ratp.com